

Certificat de fonctionnement
n° 05.00.271.001.1 du 5 janvier 2005

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unité embarquée sur le véhicule

ACTIA type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie - Sous-direction de la métrologie

20 avenue de Ségur - F-75353 Paris 07 SP

FABRICANT ET BENEFICIAIRE :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Unité embarquée sur le véhicule (UEV) type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STD version 921435 Ind B est conçue pour être utilisée avec le capteur ACTIA type IS2000 version 1426 XY qui a fait l'objet du certificat d'homologation [\[e2\]](#) - 23 du 9 juin 2004 (décision n° 04.00.271.006.1).

ESSAIS REALISES :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STD version 921435 Ind B est une évolution, d'une part, de l'unité L2000 version P104194-100 Indice 7 faisant l'objet du certificat de fonctionnement n° [04.00.271.004.1](#) du 13 mai 2004, complétant le certificat de fonctionnement n° [04.00.271.001.1](#) du 22 janvier 2004, et, d'autre part, de l'unité SMARTACH STD version 921435 Ind A faisant l'objet du certificat de fonctionnement n° [04.00.271.008.1](#) du 13 août 2004.

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans les certificats de fonctionnement n° 04.00.271.001.1, n° 04.00.271.004.1 et n° 04.00.271.008.1 précités restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

n°	Essais	Résultats des essais
1	Inspection administrative	
1.1	Documentation (partiel)	satisfaisant
1.2	Résultats des essais menés par le fabricant (partiel)	satisfaisant
2	Inspection visuelle	
2.1	Conformité à la documentation (partiel)	satisfaisant
2.2	Identification / marquage (partiel)	satisfaisant
2.3	Matériaux (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

L'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B a satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Le ministre délégué à l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP